

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2279

20 novembre 2009

SOMMAIRE

AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion	109356	M 3 C Sàrl	109368
AI Silver S.A.	109346	Memento S.à r.l.	109377
AI Sub Silver S.A.	109350	Netzetera S.à.r.l.	109383
ARC China Investment Funds	109364	NL&F S.A.	109355
Aromark S.à r.l.	109369	Noctron Soparfi S.A.	109365
Auditorium Investments 3 S.à r.l.	109382	Nopco S.A.	109367
B.C.F. S.à r.l.	109384	Nuvola S.A.	109367
Ben Holding S.à r.l.	109357	Olivella S.A.	109355
Blum Audit Conseil Courtage (B.A.C.C. Lux) S.A.	109369	Olivi et Rodrigues T.P. S.A.	109356
Cada s.à r.l.	109368	Participe S.A.	109383
Canus Europe S.à.r.l.	109386	Participe S.A.	109383
Carbon Equity Investments Sàrl	109385	Participe S.A.	109383
Citylux S.A.	109366	Pasta Point Management S.A.	109371
Codipart S.A., SPF	109375	Ralon Properties S.à r.l.	109356
Compagnie de Façades S.à r. l.	109373	Raule Properties S.à r.l.	109374
Cyclon S.A.	109366	Real Estate Investment Company S.A. ..	109371
Dimension Data Luxembourg	109371	Redline Capital Management	109365
Durybel S.A.	109346	Reginglard S.A.	109365
Femcare S.A.	109385	Rewatec S.A.	109366
Foragedon S.à.r.l.	109377	Ristorante C.N.M. S.à r.l.	109354
Free Lens Sat	109364	Rotavax Luxembourg No. 1 S.à r.l.	109376
Gaia Consulting Partner S.A.	109346	Roy Holding S.A.	109384
Health and Fitness Investments I S.à r.l.	109364	Saes Getters International Luxembourg S.A.	109367
Immobilière Betz & Hettinger	109368	Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l.	109390
IPMC International Participation and Management Consultants S.A.	109384	SIBIT - Consult S.A.	109382
IVG Logistics Holding S.A.	109386	Société Financière L. Dapt	109384
JER Bishopsgate S.à.r.l.	109354	S-Process Equipment International S. à r.l.	109382
JL Investments S.à r.l.	109386	Terpean International S.A.	109392
KS Knitting Solution S.A.	109374	Thaler Assurances S.A.	109368
Land Breeze S.à r.l.	109372	The Worldwide Investment S.à.r.l.	109377
LuxCo 102 S.à r.l.	109377	Tonne Finance S.à.r.l.	109369
M 3 C Sàrl	109368	USG Innotiv S.A.	109355
M 3 C Sàrl	109369	Valore 6 S.A.	109384
		Yachting Service S.A.	109355

Durybel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 17.123.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour DURYBEL S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009139456/15.

(090168540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

AI Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2009.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009139565/12.

(090168729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Gaia Consulting Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 148.943.

STATUTS

L'an deux mille neuf, Le vingt-sept octobre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Gaia Consulting Partner SA", société de droit suisse, ayant son siège social à CH-1201 Genève, 19, rue de Chante-poulet,

représentée par Monsieur Eric BOLUDA, ingénieur, demeurant à L-2441 Luxembourg, 325, rue de Rollingergrund, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 octobre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GAIA CONSULTING PARTNER S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil en informatique, audiovisuel, télécommunication, communication, ainsi que l'information et les activités de marketing en rapport avec ces domaines.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir "Gaia Consulting Partner SA", prénommée, déclare souscrire à toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social.

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

- Monsieur Eric BOLUDA, prénommé.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

- "FIDU-CONCEPT SARL", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.136.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

3.- Le siège social est établi à L-2540 Luxembourg, Kirchberg City Center, 15, rue Edward Steichen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Boluda, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45199. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Référence de publication: 2009139981/204.

(090169295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

AI Sub Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.771.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of the month of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AI Silver S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104.776 represented by Seiji Amino, director, residing in Luxembourg (the "Sole Shareholder"), being the Sole Shareholder of and holding all one thousand four hundred and twelve (1,412) ordinary shares and one hundred and twelve thousand seven hundred and twenty-seven (112,727) redeemable shares in issue in AI Sub Silver S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 14 December 2004 by deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing at the time in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1310 of 22nd December 2004, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104.771.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. The board of directors of the Company has decided at its meeting of 31 July 2009 to propose to merge PG Sub Silver B S.A., a société anonyme, having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145.158 (the "Absorbed Company") into the Company and has approved the merger proposal at the same meeting. The merger proposal has been published on 17th September 2009 in the Mémorial number 1795.

III. The agenda is the following:

1) Waiver by the Sole Shareholder of its right to receive or have made available to it the expert report provided by article 266 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

2) Presentation of the merger proposal of the Company.

3) Approval of the merger proposal and decision to realise the merger of the Absorbed Company, according to article 259 of the 1915 Law by the transfer, following its dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

4) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

5) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one million six hundred and eighty-four thousand nine hundred and thirty Euro (€ 1,684,930.-), in order to bring it from its current amount of five hundred and seventy thousand six hundred and ninety-five Euro (€ 570,695.-) to two million two hundred and fifty-five thousand six hundred and twenty-five Euro (€ 2,255,625.-) by the issue of four thousand one hundred and sixty-nine (4,169) ordinary shares and three hundred and thirty-two thousand eight hundred and seventeen (332,817) redeemable shares, with a nominal value of five Euro (€ 5.-) each in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

6) Consequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

7) To acknowledge the effective date of the merger.

8) Miscellaneous.

The provisions regarding mergers of the 1915 Law have been fulfilled:

a) Publication on the 17th September 2009 of the merger proposal in the Memorial number 1795, at least one month before the date of the decisions of the Sole Shareholder to decide on the merger proposal.

b) Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the merger proposal and in particular the share exchange ratio.

c) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the decisions of the Sole Shareholder of the merging companies. A copy of the report mentioned at point b) will be annexed to the present deed.

After the Sole Shareholder approved the foregoing, it took the following resolutions:

First resolution

In accordance with article 266(5) of the 1915 Law, the Sole Shareholder waived its right to receive or have made available to it the expert report provided by article 266 of the 1915 Law. The Sole Shareholder confirmed it had the opportunity to consult the documents referred to in article 267 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder declared that it had knowledge of the merger proposal of the Company, providing for the acquisition of the Absorbed Company by the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder noted that the merger proposal had been executed by the board of directors of the Company on 31 July 2009 and had been published in the Memorial number 1795 of 17th September 2009, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the merger proposal of the Company as published in the Memorial number 1795 of 17th September 2009 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder resolved to realise the merger by the transfer by the Absorbed Company following its dissolution without liquidation of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts to the Company, in accordance with article 259 of the 1915 Law.

The Sole Shareholder resolved to approve the allocation of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million six hundred and eighty-four thousand nine hundred and thirty Euro (€ 1,684,930.-), in order to bring it from its current amount of five hundred and seventy thousand six hundred and ninety-five Euro (€ 570,695.-) to two million two hundred and fifty-five thousand six hundred and twenty-five Euro (€ 2,255,625.-) by the issue of four thousand one hundred and sixty-nine (4,169) ordinary shares and three hundred and thirty-two thousand eight hundred and seventeen (332,817) redeemable shares, with a nominal value of five Euro (€ 5.-) each in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

The newly issued shares are in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day before mentioned.

Sixth resolution

As a result of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

" Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.

The issued capital of the Company is set at two million two hundred and fifty-five thousand six hundred and twenty-five euro (€ 2,255,625.-) divided into five thousand five hundred and eighty-one (5,581) ordinary shares and four hundred and forty-five thousand five hundred and forty-four (445,544) redeemable shares, each with a nominal value of five euro (€ 5.-)."

Seventh resolution

The Sole Shareholder noted that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 9 March 2009 without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Absorbed Company and the Company, and the merger proposal.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately € 2,700.-.

There being nothing further items on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingtième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Al Silver S.A., une société anonyme constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.776, représentée par Seiji Amino, administrateur, demeurant à Luxembourg (l'"Associé Unique"), étant l'Associé Unique détenant toutes les mille quatre cent douze (1.412) actions ordinaires et cent douze mille sept cent vingt-sept (112.727) actions rachetables émises dans Al Sub Silver S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 14 décembre 2004 suivant acte reçu de M^e Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1310 du 22 décembre 2004, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.771.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les actions émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Le conseil d'administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 31 juillet 2009 de proposer la fusion de PG Sub Silver B S.A., une société anonyme ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.158 (la "Société Absorbée") dans la Société et a approuvé le projet de fusion lors de la même réunion. Le projet de fusion a été publié le 17 septembre 2009 au Mémorial numéro 1795

III. L'ordre du jour est le suivant:

1) Renonciation par l'Associé Unique à son droit de recevoir ou d'avoir à sa disposition le rapport de l'expert prévu par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2) Présentation du projet de fusion de la Société.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société Absorbée, conformément à l'article 259 de la Loi de 1915 par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

4) Approbation de l'apport de tous et de chacun des actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

5) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant d'un million six cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente Euros (€ 1.684.930,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-quinze Euros (€ 570.695,-) à deux millions deux cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq Euros (€ 2.255.625,-) par l'émission de quatre mille cent soixante-neuf (4.169) actions ordinaires et trois cent trente-deux mille huit cent dix-sept (332.817) actions rachetables, ayant une valeur nominale de cinq Euros (€ 5,-) chacune en contrepartie du transfert de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

6) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

7) Constater la date effective de la fusion.

8) Divers.

Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux fusions ont été observées:

a) Publication le 17 septembre 2009 du projet de fusion au Mémorial numéro 1795, au moins un mois avant la date des décisions de l'Associé Unique pour délibérer sur le projet de fusion.

b) Etablissement d'un rapport écrit du conseil d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion expliquant le projet de fusion et notamment le ratio d'échange des actions.

c) Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société au moins un mois avant la date des décisions de l'Associé Unique des sociétés participant à la fusion.

Une copie du rapport mentionné au point b) restera annexée au présent acte.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, celui-ci a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 266(5) de la Loi de 1915, l'Associé Unique a renoncé à son droit de recevoir ou d'avoir à sa disposition le rapport de l'expert prévu par l'article 266 de la Loi de 1915. L'Associé Unique a confirmé qu'il a eu la possibilité de consulter les documents mentionnés à l'article 267 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il a eu connaissance du projet de fusion de la Société prévoyant l'acquisition de la Société Absorbée par la Société.

La fusion sera réalisée par l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exceptions ni réserves, à la Société.

L'Associé Unique a noté que le projet de fusion a été signé par le conseil d'administration de la Société le 31 juillet 2009 et a été publié au Mémorial numéro 1795 du 17 septembre 2009, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le projet de fusion de la Société tel que publié au Mémorial numéro 1795 du 17 septembre 2009 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'Associé Unique a décidé de réaliser la fusion par le transfert par la Société Absorbée, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats à la Société, conformément à l'article 259 de la Loi de 1915.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'allocation de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million six cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente Euros (€ 1.684.930,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-quinze Euros (€ 570.695,-) à deux millions deux cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq Euros (€ 2.255.625,-) par l'émission de quatre mille cent soixante-neuf (4.169) actions ordinaires et trois cent trente-deux mille huit cent dix-sept (332.817) actions rachetables, ayant une valeur nominale de cinq Euros (€ 5,-) chacune en contrepartie du transfert de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Les actions nouvellement émises sont nominatives et leur inscription dans le registre des actionnaires de la Société s'effectuera le jour qu'en tête des présentes.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.

Le capital émis de la Société est fixé à deux millions deux cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq Euros (€ 2.255.625,-) représenté par cinq mille cinq cent quatre-vingt-une (5.581) actions ordinaires et quatre cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-quatre (445.544) actions rachetables ayant chacune une valeur nominale de cinq Euros (€ 5,-)."

Septième résolution

L'Associé Unique a noté que la fusion est effective, d'un point de vue comptable et fiscal, à compter du 9 mars 2009, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives à la fusion à l'égard des tiers.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion signés par la Société Absorbée et la Société, ainsi que du projet de fusion.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette fusion sont estimés à approximativement € 2.700,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S.Amino, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009140011/221.

(090169182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Ristorante C.N.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 39, avenue d'Obercorn.

R.C.S. Luxembourg B 93.587.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2009140039/12.

(090169393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

JER Bishopsgate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 114.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel
Mandataire

Référence de publication: 2009140043/11.

(090169672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

NL&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 132.636.

—

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2009140628/11.

(090170034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Olivella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.637.

—

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 23 octobre 2009 à 11.00 heures au siège social:

Madame Angelina SCARCELLI (employée privée, adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 13/09/1975 à Thionville (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 15/10/2009 en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.2009.

Signatures
L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2009140563/16.

(090170050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Yachting Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.906.

—

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 16 octobre 2009 à 13.15 heures au siège social:

Madame Angelina Scarcelli (employée privée, adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 13.09.1975 à Thionville (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 15/10/2009 en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.10.2009.

Signatures
L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2009140536/16.

(090170055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

USG Innotiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 50.862.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société du 2 novembre 2009 que:

- l'actionnaire unique a révoqué Monsieur Daniel Oudrar en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Il résulte en outre des résolutions prises en date du 2 novembre 2009 que l'administrateur unique

- a révoqué Monsieur Daniel Oudrar en tant qu'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat
- a nommé Monsieur Jean-François Sepulchre, né le 1^{er} juillet 1961 à Namur (Belgique), demeurant à B-1440 Braine-le-Château, 124, Vieux Chemin de Nivelles en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Monsieur Sepulchre dispose d'un pouvoir de signature individuelle pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009140528/22.

(090169748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Ralon Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.935.

—
AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 29. Oktober 2009 zwischen der Sechep Investments Holding S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 117.239 und der Oyster I Holdco S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.843, geht hervor, dass die Sechep Investments Holding S.à r.l. ihre gesamte Beteiligung an der Gesellschaft an die Oyster I Holdco S.à r.l. übertragen hat.

Es handelt sich hierbei um 1.000 Anteile an der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009140533/20.

(090169759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 323, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.094.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire

En date du 5 janvier 2008 l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social à 10.00 heures a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Robert MOULIN demeurant à Luxembourg 21, rue Aloyse Hoffmann comme administrateur de AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion.

Jean-Claude WEBER / Robert MOULIN.

Référence de publication: 2009140526/12.

(090170443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Olivi et Rodrigues T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 118.057.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009140647/14.

(090170418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Ben Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.589.147,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.417.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of the month of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1) Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597,

hereby represented by Laurent Thailly, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2) Apax US VII, L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Laurent Thailly, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the shareholders (the "Shareholders") representing the entire share capital of Ben Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under Luxembourg law, with a share capital of thirty million five hundred thirty-nine thousand one hundred forty-seven United States Dollars (USD 30,539,147.-) and registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 125.417, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 19 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 959 dated 24 May 2007, page 46023 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended by a deed of the undersigned notary, on 17 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1776 dated 15 September 2009, page 85241.

IV. The Articles have been further amended by a deed of the undersigned notary, on 24 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1940 dated 6 October 2009, page 93087.

V. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty million five hundred thirty-nine thousand one hundred forty-seven United States Dollars (USD 30,539,147.-) represented by seventeen thousand six hundred twenty-seven (17,627) Ordinary Shares and three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class A Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class B Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class C Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class D Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class E Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class F Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class G Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class H Preferred Shares and three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to an amount of thirty million five hundred eighty-nine thousand one hundred forty-seven United States Dollars (USD 30,589,147.-) represented by seventeen thousand six hundred twenty-seven (17,627) Ordinary Shares and three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class A Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class B Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class C Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class D Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class E Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class F Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class G Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class H Preferred Shares and three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class I Preferred Shares.

(3,396,836) Class G Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class H Preferred Shares and three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-two (3,396,832) Class I Preferred Shares, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. To issue, with a total share premium of four hundred fifty thousand United States Dollars (USD 450,000.-), fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each so as to raise the number of shares from thirty million five hundred thirty-nine thousand one hundred forty-seven (30,539,147) shares to thirty million five hundred eighty-nine thousand one hundred forty-seven (30,589,147) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Shareholders resolving on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of (i) five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class A Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class B Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class C Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class D Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class E Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class F Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class G Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class H Preferred Shares and five thousand one hundred sixty-four (5,164) new Class I Preferred Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, by Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597 ("Apax WW Nominees Ltd."), by a contribution in cash of forty-six thousand five hundred United States Dollars (USD 46,500.-), with payment of a total share premium of four hundred eighteen thousand five hundred United States Dollars (USD 418,500.-) and (ii) three hundred eighty-nine (389) new Class A Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class B Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class C Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class D Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class E Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class F Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class G Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class H Preferred Shares and three hundred eighty-eight (388) new Class I Preferred Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, by Apax US VII, L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands ("Apax US VII, L.P."), by a contribution in cash of three thousand five hundred United States Dollars (USD 3,500.-), with payment of a total share premium of thirty-one thousand five hundred United States Dollars (USD 31,500.-).

4. To amend article 6.1 of the Articles.

5. Miscellaneous,

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the Company's share capital by an amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty million five hundred thirty-nine thousand one hundred forty-seven United States Dollars (USD 30,539,147.-) represented by seventeen thousand six hundred twenty-seven (17,627) Ordinary Shares and three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class A Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class B Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class C Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class D Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class E Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class F Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class G Preferred Shares, three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class H Preferred Shares and three million three hundred ninety-one thousand two hundred eighty (3,391,280) Class I Preferred Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to an amount of thirty million five hundred eighty-nine thousand one hundred forty-seven United States Dollars (USD 30,589,147.-) represented by seventeen thousand six hundred twenty-seven (17,627) Ordinary Shares and three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class A Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class B Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class C Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class D Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class E Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class F Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class G Preferred Shares, three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) Class H Preferred Shares and three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-two (3,396,832) Class I Preferred Shares, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to issue, with a total share premium of four hundred fifty thousand United States Dollars (USD 450,000.-), fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each so

as to raise the number of shares from thirty million five hundred thirty-nine thousand one hundred forty-seven (30,539,147) shares to thirty million five hundred eighty-nine thousand one hundred forty-seven (30,589,147) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Shareholders resolving on the proposed share capital increase.

Subscription

I - There now appears Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Apax WW Nominees Ltd., prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, initialled "ne varietur" by the appearing party and that will also remain annexed to the present deed.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Apax WW Nominees Ltd., prenamed, to five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class A Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class B Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class C Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class D Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class E Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class F Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class G Preferred Shares, five thousand one hundred sixty-seven (5,167) new Class H Preferred Shares and five thousand one hundred sixty-four (5,164) new Class I Preferred Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, by a contribution in cash of forty-six thousand five hundred United States Dollars (USD 46,500.-), with payment of a total share premium of four hundred eighteen thousand five hundred United States Dollars (USD 418,500.-), the total amount being paid by Apax WW Nominees Ltd. amounting to four hundred sixty-five thousand United States Dollars (USD 465,000.-).

The person appearing declares that such newly issued shares to Apax WW Nominees Ltd., prenamed, have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of four hundred sixty-five thousand United States Dollars (USD 465,000.-) on the one hand, proof of which is given to the undersigned notary.

II - There now appears Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Apax US VII, L.P., prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, initialled "ne varietur" by the appearing party and that will also remain annexed to the present deed.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Apax US VII, L.P., prenamed, to three hundred eighty-nine (389) new Class A Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class B Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class C Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class D Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class E Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class F Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class G Preferred Shares, three hundred eighty-nine (389) new Class H Preferred Shares and three hundred eighty-eight (388) new Class I Preferred Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, by a contribution in cash of three thousand five hundred United States Dollars (USD 3,500.-), with payment of a total share premium of thirty-one thousand five hundred United States Dollars (USD 31,500.-), the total amount being paid by Apax US VII, L.P. amounting to thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000.-).

The person appearing declares that such newly issued shares to Apax US VII, L.P., prenamed, have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000.-) on the other hand, proof of which is given to the undersigned notary.

Further to such share capital increase of the Company, the shares of the Company shall be held as follows:

	Apax WW Nominees Ltd.	Apax US VII. L.P	Total
Ordinary shares	16,393	1,234	17,627
Class A Preferred shares	3,159,057	237,779	3,396,836
Class B Preferred shares	3,159,057	237,779	3,396,836
Class C Preferred shares	3,159,057	237,779	3,396,836
Class D Preferred shares	3,159,057	237,779	3,396,836
Class E Preferred shares	3,159,057	237,779	3,396,836
Class F Preferred shares	3,159,057	237,779	3,396,836
Class G Preferred shares	3,159,057	237,779	3,396,836
Class H Preferred shares	3,159,057	237,779	3,396,836
Class I Preferred shares	3,159,057	237,775	3,396,832
Total	<u>28,447,906</u>	<u>2,141,241</u>	<u>30,589,147</u>

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 6.1 of the Articles so as to reflect the above resolutions and which shall forthwith read as follows:

" **6.1. Subscribed share capital.** The Company's share capital is fixed at thirty million five hundred eighty-nine thousand one hundred forty-seven United States Dollars (USD 30,589,147.-) represented by seventeen thousand six hundred twenty-seven (17,627) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-six (3,396,836) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and three million three hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-two (3,396,832) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares" and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the "Preferred Shares") representing a total of thirty million five hundred eighty-nine thousand one hundred forty-seven (30,589,147) shares of a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a "Share" or the "Shares".

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (Société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-)

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douzième jour du mois d'octobre.

Devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597,

ici représentée par Laurent Thailly, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2) Apax US VII, L.P., une limited partnership exemptée, constituée sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman,

ici représenté par Laurent Thailly, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ces procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés (les "Associés") représentant l'intégralité du capital social de Ben Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant un capital social de trente millions cinq cent trente-neuf mille cent quarante-sept dollars américains (USD 30.539.147,-) et son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.417 et constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire résident à Luxembourg, du 19 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 959 daté du 24 mai 2007, page 46023 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant du 17 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1776 daté du 15 septembre 2009, page 85241.

IV. Les Statuts ont été modifiés une nouvelle fois suivant acte du notaire instrumentant du 24 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1940 daté du 6 octobre 2009, page 93087.

V. Les parties comparantes, dûment représentées comme dit ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente millions cinq cent trente-neuf mille cent quarante-sept dollars américains (USD 30.539.147,-) représenté par dix-sept mille six cent vingt-sept (17.627) Parts Sociales Ordinaires et trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe H et trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à trente millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent quarante-sept dollars américains (USD 30.589.147,-) représenté par dix-sept mille six cent vingt-sept (17.627) Parts Sociales Ordinaires, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe H et trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-deux (3.396.832) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

2. Emission, avec une prime d'émission totale de quatre cent cinquante mille dollars américains (USD 450.000,-), de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, pour porter le nombre de parts sociales de trente millions cinq cent trente-neuf mille cent quarante-sept (30.539.147) parts sociales à trente millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent quarante-sept (30.589.147) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par les Associés décidant de l'augmentation du capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de (i) cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe H et cinq mille cent soixante-quatre (5.164) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, par Apax WW Nominees Limited, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 04693597, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni ("Apax WW Nominees"), par un apport en numéraire de quarante-six mille cinq cent dollars américains (USD 46.500,-), avec paiement d'une prime d'émission totale de quatre cent dix-huit mille cinq cent dollars américains (USD 418.500,-) et (ii) trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe H et trois cent quatre-vingt-huit (388) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, par Apax US VII, L.P., une limited partnership exemptée, constituée sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman ("Apax US VII, L.P."), par un apport en numéraire de trois mille cinq cent dollars américains (USD 3.500,-), avec paiement d'une prime d'émission totale de trente-et-un mille cinq cent dollars américains (USD 31.500,-).

4. Modification subséquente de l'article 6.1 des Statuts.

5. Divers,

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente millions cinq cent trente-neuf mille cent quarante-sept dollars américains (USD 30.539.147,-) représenté par dix-sept mille six cent vingt-sept (17.627) Parts Sociales Ordinaires et trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe H et trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts (3.391.280) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à trente millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent quarante-sept dollars américains (USD 30.589.147,-) représenté par dix-sept mille six cent vingt-sept (17.627) Parts Sociales Ordinaires, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) Parts Sociales Privilégiées de Classe H et trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-deux (3.396.832) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'émettre, avec une prime d'émission totale de quatre cent cinquante mille dollars américains (USD 450.000,-), cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, pour porter le nombre de parts sociales de trente millions cinq cent trente-neuf mille cent quarante-sept (30.539.147) parts sociales à trente millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent quarante-sept (30.589.147) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par les Associés décidant de l'augmentation du capital proposée.

Souscription

I - Intervient ensuite Laurent Thailly, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Apax WW Nominees Ltd., précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, paraphée "ne varietur" par le comparant et qui restera pareillement annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Apax WW Nominees Ltd., précitée, à cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, cinq mille cent soixante-sept (5.167) Parts Sociales Privilégiées de Classe H et cinq mille cent soixante-quatre (5.164) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, par un apport en numéraire de quarante-six mille cinq cent dollars américains (USD 46.500,-), avec paiement d'une prime d'émission totale de quatre cent dix-huit mille cinq cent dollars américains (USD 418.500,-), le montant total payé par Apax WW Nominees Ltd. s'élevant à quatre cent soixante-cinq mille dollars américains (USD 465.000,-).

Le comparant déclare que ces nouvelles parts sociales émises à Apax WW Nominees Ltd., précitée, ont été libérées entièrement en numéraire et que la Société dispose d'une part d'un montant de quatre cent soixante-cinq mille dollars américains (USD 465.000,-), preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

II - Intervient ensuite Laurent Thailly, juriste, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Apax US VII, L.P., précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, paraphée "ne varietur" par le comparant et qui restera pareillement annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Apax US VII, L.P., précitée, à trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, trois cent quatre-vingt-neuf (389) Parts Sociales Privilégiées de Classe H et trois cent quatre-vingt-huit (388)

Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, par un apport en numéraire de trois mille cinq cent dollars américains (USD 3.500,-), avec paiement d'une prime d'émission totale de trente-et-un mille cinq cent dollars américains (USD 31.500,-), le montant total payé par Apax US VII, L.P. s'élevant à trente-cinq mille dollars américains (USD 35.000,-).

Le comparant déclare que ces nouvelles parts sociales émises à Apax US VII, L.P. précitée, ont été libérées entièrement en numéraire et que la Société dispose d'autre part d'un montant de trente-cinq mille dollars américains (USD 35.000,-), preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Suite à cette augmentation de capital de la Société, les parts sociales de la Société sont détenues de la façon suivante:

	Apax WW Nominees Ltd.	Apax US VII. L.P	Total
Parts Sociales Ordinaires	16.393	1.234	17.627
Parts Sociales Privilégiées de Classe A	3.159.057	237.779	3.396.836
Parts Sociales Privilégiées de Classe B	3.159.057	237.779	3.396.836
Parts Sociales Privilégiées de Classe C	3.159.057	237.779	3.396.836
Parts Sociales Privilégiées de Classe D	3.159.057	237.779	3.396.836
Parts Sociales Privilégiées de Classe E	3.159.057	237.779	3.396.836
Parts Sociales Privilégiées de Classe F	3.159.057	237.779	3.396.836
Parts Sociales Privilégiées de Classe G	3.159.057	237.779	3.396.836
Parts Sociales Privilégiées de Classe H	3.159.057	237.779	3.396.836
Parts Sociales Privilégiées de Classe I	3.159.057	237.775	3.396.832
Total	28.447.906	2.141.241	30.589.147

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 6.1 des Statuts pour refléter les résolutions ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1. Capital social souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à trente millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent quarante-sept dollars américains (USD 30.589.147,-) représenté par dix-sept mille six cent vingt-sept (17.627) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) parts sociales privilégiées de classe A (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe A"), trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) parts sociales privilégiées de classe B (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe B"), trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) parts sociales privilégiées de classe C (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe C"), trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) parts sociales privilégiées de classe D (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe D"), trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) parts sociales privilégiées de classe E (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe E"), trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) parts sociales privilégiées de classe F (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe F"), trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) parts sociales privilégiées de classe G (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe G"), trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six (3.396.836) parts sociales privilégiées de classe H (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe H") et trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-deux (3.396.832) parts sociales privilégiées de classe I (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe I") et, ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G et les Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les "Parts Sociales Privilégiées"), représentant un total de trente millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent quarante-sept (30.589.147) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une "part sociale" ou les "parts sociales".

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi; Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12476. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009140504/414.

(090170468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Health and Fitness Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009140643/11.

(090169778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Free Lens Sat, Société Anonyme.

Siège social: L-1867 Luxembourg, 27, rue Ferdinand Kuhn.

R.C.S. Luxembourg B 143.746.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 22 octobre 2009

La séance est ouverte à 11h00

Sont présents les associés Yann FIGUET et Frank ROSCH,

Excusés: Richard WOIRHAYE, Cédric BERINGUIER

Première et unique résolution:

Le siège social de FREE LENS SAT est transféré à l'adresse suivante:

27, rue Ferdinand Kuhn, L-1867 Howald

Howald, le 22 octobre 2009.

Yann FIGUET / Frank ROSCH.

Référence de publication: 2009140479/15.

(090169689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

ARC China Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2335 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 148.237.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 15 septembre 2009

Le conseil d'administration de la société décide de nommer Adam Roseman, ayant son adresse privée au 25598 Prado De Azul, CA-91302 Calabasas, Californie, en tant que délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 9 septembre 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009140535/16.

(090169766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Redline Capital Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 136.789.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration (la Réunion) tenue par lettre circulaire et considérée comme tenue à la date de la dernière signature, c'est-à-dire le 2 avril 2009 que Madame Tatiana Evtoushenkova a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 20 février 2009.

Lors de la même Réunion, Monsieur Victor Bolshakov, né le 9 août 1959 à Moscou, USSR et résidant professionnellement au 6, rue Biver, L-1239 Senningerberg (Luxembourg) a été nommé délégué à la gestion journalière conformément à l'article 15.1 des statuts de la société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Redline Capital Management

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009140534/17.

(090169764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Noctron Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 66-68, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.585.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 6 octobre 2009 que:

- Monsieur CHEN CHENGYAO, Industriel, né le 16 juin 1962 a ZHEJIANG, demeurant 306 room 24 Building, Huayuan Xincun Caoe Street, Shangyu City, Zhejiang Province, postcode 312300, China,

A été nommé en tant que quatrième Administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour la Société

NOCTRON

66, rue de Luxembourg

L-8140 BRIDEL

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009140393/21.

(090170066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Reginglard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 59.124.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 13 octobre 2009 que:

- Le terme de leurs mandats étant arrivé à échéance, Madame Carine BITTLER, Monsieur Yves SCHMIT et Monsieur Steve LANG ont été réélus aux postes d'Administrateurs de la société, la SOCIETE DE GESTION COMPTABLE S.à.r.l. ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, au poste de Commissaire aux Comptes, et Madame Carine BITTLER au poste d'Administrateur délégué, pour une durée de 6 ans.

L'ensemble de leurs mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009140388/19.

(090170015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Rewatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 16, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 102.315.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège de la société, le 15 septembre 2009.

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler le mandat de la société PKF Weber & Bontemps R.C.S. Luxembourg B 135.187 ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg comme commissaire de la société, et ce pour un période de 6 années. Le mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en 2015.

En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF Weber & Bontemps, R.C.S. n° B135.187 ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg remplace la société PKF Weber et Bontemps, R.C.S. B.80.537 ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009140415/20.

(090169475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Cyclon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.470.

Conformément à l'article 64 (2) de la loi modifiée du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un Président en la personne de Monsieur Christian FRANCOIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

CYCLON S.A.

D. PIERRE / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009140379/15.

(090169705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Citylux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.691.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 07.09.2009 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs TORDOOR Jacques, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2015.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009140384/16.

(090169983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Nuvola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 214A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.045.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 octobre 2009

1. Les actionnaires renouvellent le mandat des administrateurs pour une durée de six années, leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Suite à ce renouvellement le conseil d'administration se compose donc comme suit:

- Romain Bontemps, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Luxembourg/Strassen, 7, rue Thomas Edison, administrateur de catégorie A;

- M. Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 23, Z.A. Bourmicht, administrateur de catégorie A;

- Marco Cardoni, pharmacien, demeurant à L-3453 Dudelange, 5, rue des Marguerites, administrateur de catégorie B;

- Sergio Cardoni, garagiste, demeurant à L-3490 Dudelange, 24, rue Jean Jaurès, administrateur de catégorie B.

2. Les actionnaires nomment la société anonyme PKF ABAX AUDIT, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142.867 comme nouveau commissaire en remplacement de la société ABAX AUDIT S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 27.761. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009140383/25.

(090169261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Saes Getters International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.526.

—
Au terme du Conseil d'administration tenu par voie circulaire en date du 21 octobre 2009 il a été décidé: de transférer, avec effet au 28 octobre 2009, le siège social de la société du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, au 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Salvatore Desiderio / Vincent Thill

Référence de publication: 2009140469/13.

(090169321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Nopco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 56.843.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NOPCO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009140055/12.

(090169719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

IBH, Immobilière Betz & Hettinger, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 60.381.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140058/10.

(090169723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Cada s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.473.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140059/10.

(090169725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Thaler Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 03.11.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009140061/10.

(090169734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

M 3 C Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.349.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour M 3 C S.A.R.L.

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009140071/12.

(090169683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

M 3 C Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.349.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour M 3 C S.A.R.L.

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009140070/12.

(090169682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

M 3 C Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.349.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour M 3 C S.A.R.L.
Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009140072/12.

(090169684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Blum Audit Conseil Courtage (B.A.C.C. Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 64.800.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour B.A.C.C. LUX S.A.
Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009140073/12.

(090169694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

**Aromark S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tonne Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 143.571.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of October.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

EASTNORD TRADING LTD, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cyprus, with its address at Goudiou Street, No.5, CY-1095 Nicosia, Cyprus, registered with the Cyprus Registrar of Companies under number 256708,

duly represented by Mr Carmine REHO, employee, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid EASTNORD TRADING LTD is the sole unitholder (hereinafter referred to as the "Sole Unitholder") of the limited liability company TONNE FINANCE S.à r.l., having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg under number B143571, incorporated by a deed received by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on December 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 48, dated January 9, 2009 (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of Sole Unitholder of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder resolves to change of name of the Company into AROMARK S.à r.l.

Second resolution

The Sole Unitholder of the Company resolves to amend Article 1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company "société à responsabilité limitée" under the name of AROMARK S.à r.l. (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing mandatory the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, the said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EASTNORD TRADING LTD une société commandite constituée et existant sous les lois de Chypre avec son siège social à Goudiou Street, No.5, CY-1095 Nicosia, Chypre, enregistrée avec le Cyprus Registrar of Companies sous le numéro 256708,

dûment représentée par Monsieur Carmine REHO, employé, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée EASTNORD TRADING LTD est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la société à responsabilité limitée TONNE FINANCE S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143571, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48 du 9 janvier 2009 (la "Société").

Le prèdit comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'il prend en sa qualité d'Associé unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société décide de changer la dénomination de la société en AROMARK S.à r.l..

Seconde résolution

L'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de AROMARK S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiés ainsi que par les présents statuts."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualités qu'il agit, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: REHO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2009. Relation GRE/2009/4026. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009140512/85.

(090170114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Dimension Data Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 43.810.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 28 septembre 2009 les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de Deloitte S.A., en tant que réviseur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2012;

2. L'assemblée prend acte du changement d'adresse de Monsieur Andrew Coulsen, administrateur, 2 Chemin de Marochon, 1272 Genolier, Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009140412/16.

(090169299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

**Pasta Point Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Real Estate Investment Company S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.829.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81829, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro en date du 26 avril 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico HANSEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Minela ABAZOVIC, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en "PASTA POINT MANAGEMENT S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PASTA POINT MANAGEMENT S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services de travaux administratifs, de travaux de secrétariat et de formation, l'exécution de tout mandat de gestion et d'organisation administrative ainsi que toutes activités se rattachant directement à l'exécution de ces travaux.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

3. Nominations statutaires.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de modifier la dénomination sociale en "PASTA POINT MANAGEMENT S.A." et d'adopter en conséquence pour l'article 1^{er} des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1);
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission, avec effet au 30 octobre 2009, de l'administratrice Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et lui accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet à partir du 30 octobre 2009, Monsieur Nicolas ADONE, restaurateur, né à Differdange, le 8 mai 1975, demeurant à L-4763 Pétange, 2, rue Oberst Daessent, à la fonction d'administrateur, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HANSEN - ABAZOVIC - BATARDY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 novembre 2009. Relation GRE/2009/4046. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009140510/79.

(090170064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Land Breeze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.506.

Suivant contrat de cession de parts du 12 octobre 2009:

Il en résulte que la société Fullbloom Investment Corporation a vendu la totalité de ses parts soit 18.000 (dix-huit mille) parts sociales à la société Land Breeze II S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B148836 avec siège social au 18, avenue Marie-Thérèse. L-2132 Luxembourg.

Land Breeze II S.à r.l. est désormais propriétaire de la totalité des parts sociales de la société, soit 18.000 (dix-huit mille).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009140326/15.

(090169251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

C.D.F. S.à r. l., Compagnie de Façades S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8291 Meispelt, 36, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 94.772.

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Tom KIEFFER, commerçant, demeurant à L-8291 Meispelt, 36, rue de Kopstal,
2. Monsieur Gunter GREIF, banquier, demeurant à CH-8700 Küsnacht-Zürich, Alte Landstrasse 77.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée COMPAGNIE DE FAÇADES S. à r. l., en abrégé: C.D.F. S. à r. l. ayant son siège social à Meispelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 867 du 23 août 2003 et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues par Monsieur Tom KIEFFER, prénommée, à raison de cinquante (50) parts sociales et par Monsieur Gunter GREIF, prénommé, à raison de cinquante (50) parts sociales.

Monsieur Gunter GREIF, prénommée, déclare ensuite céder et transporter avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit, à Monsieur Tom KIEFFER, préqualifié, ici présent et ce acceptant, ses cinquante (50) parts sociales de manière à ce que Monsieur Tom KIEFFER détient actuellement la totalité des cent (100) parts sociales de la société.

L'associé unique Monsieur Tom KIEFFER, prie ensuite le notaire instrumentaire, d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le pouvoir de signature non statutaire de la société comme suit:

La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant administratif.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts sociales intervenue, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- euros) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- euros) chacune, entièrement libérées et détenues par Monsieur Tom KIEFFER."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: T. KIEFFER, G. GREIF, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 6 octobre 2009. Relation: REM/2009/1328. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 octobre 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009140491/39.

(090170078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Raule Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.968.

—
AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 29. Oktober 2009 zwischen der Sechep Investments Holding S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 117.239 und der Oyster I Holdco S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.843, geht hervor, dass die Sechep Investments Holding S.à r.l. ihre gesamte Beteiligung an der Gesellschaft an die Oyster I Holdco S.à r.l. übertragen hat.

Es handelt sich hierbei um 1.000 Anteile an der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009140532/20.

(090169754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

KS Knitting Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.271.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le quinze octobre,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme sous la dénomination de KS Knitting Solution S.A.

avec siège social sise à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.271,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 novembre 1998,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 79 du 9 février 1999 page 3.761,

avec un capital social de trente et un mille (31.000.-) euros, représenté par trois cent dix actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100), entièrement souscrites et libérées.

A cet effet a comparu:

La société de droit BVI REMMIE HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à TORTOLA (British Virgin Islands) Road Town, Marcy Building 2nd floor, Purcell Estate,

ici représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon, le tout en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte.

Ladite société étant l'actionnaire unique de la société KS KNITTING SOLUTION S.A., préqualifiée.

Ladite partie comparante, représentée comme exposé ci-avant, constate que:

I. Il existe une société anonyme sous la dénomination de KS Knitting Solution S.A., avec siège social sise à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.271, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 79 du 9 février 1999 page 3.761,

II. Le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à la somme de trente et un mille (31.000.-) euros, représenté par trois cent dix actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100).

III. La partie comparante est propriétaire de l'intégralité des actions de la dite société.

IV. En tant que seule actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, actionnaire unique, déclare par les présentes se nommer personnellement, assumer et accepter, la fonction de liquidateur de la dite société.

Elle déclare par ailleurs:

- avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et
- répondre personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VI. La partie comparante déclare encore connaître parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VII. Que la partie comparante donne décharge expresse aux administrateurs, administrateurs-délégués et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée approuve encore par les présentes les comptes pour l'année 2009

IX. Que la soussignée remet au notaire les actions au porteur pour destruction.

X. Que partant la liquidation de la société est achevée.

XI. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège social de la société, à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon.

Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant leur a expliqué les dispositions régissant la procédure de la liquidation des sociétés commerciales telles qu'elle est prévue par la loi sur les sociétés commerciales. Elles ont persisté à procéder par le présent acte.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Antonelli, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 20 octobre 2009. Relation: RED/2009/1113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 29 octobre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009140508/64.

(090169944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Codipart S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.844.

L'an deux mille neuf.

Le huit octobre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial CODIPART S.A., SPF avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 32.844, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 196 du 14 juin 1990,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 1^{er} juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1704 du 03 septembre 2009
- en date du 13 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1727 du 08 septembre 2009.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les NEUF MILLE (9.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et

peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Augmentation du capital social de EUR 200.000,- (EUROS DEUX CENT MILLE) pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000,- (EUROS CINQ CENT MILLE) à EUR 700.000,- (EUROS SEPT CENT MILLE) par incorporation des réserves, sans émission d'actions nouvelles;
- 2) Modification afférente de l'article 3 des statuts;
- 3) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de DEUX CENT MILLE EUROS (€ 200.000,-), pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-) à SEPT CENT MILLE EUROS (€ 700.000,-) par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2008 que les réserves sont suffisantes.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à SEPT CENT MILLE EUROS (€ 700.000,-), représenté par NEUF MILLE (9.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Frais

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ à MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12335. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009140626/66.

(090169884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Rotavax Luxembourg No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009140629/12.

(090170316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Memento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009140650/11.

(090169781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Foragedon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 107.854.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009140649/14.

(090170409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

The Worldwide Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 78.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009140651/11.

(090169782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

LuxCo 102 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 149.005.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of October.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, dated on 22 October 2009.

The said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 102 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The Board of Managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several ad hoc agents (either member of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and nine.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.

2. Is appointed as manager for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 octobre 2009, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 102 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44819. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009141242/240.

(090170801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Auditorium Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 74.648.

1) Il résulte des informations adressées en date du 2 novembre 2009 au siège social de la société que Monsieur Christian Salbaing a changé son adresse privée avec effet au 1^{er} novembre 2009.

2) L'adresse nouvelle de Monsieur Salbaing est la suivante: 3, rue des Granges, Geneva, CH-1204, Suisse.

3) Il résulte des informations adressées en date du 2 novembre 2009 au siège social de la société que Monsieur Frank Sixt a changé son adresse privée avec effet au 1^{er} novembre 2009.

4) L'adresse nouvelle de Monsieur Sixt est la suivante: House C, Peak Villas, 86-88 Peak Road, Hong Kong.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Richard Chan

Manager

Référence de publication: 2009140967/16.

(090169897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

SIBIT - Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, 17E, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 114.467.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56490 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009140935/12.

(090170494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

S-Process Equipment International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.874.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56546 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009140933/12.

(090170351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Participe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 66.935.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009140084/13.

(090169612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Netzetera S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 101.665.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009140086/13.

(090169618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Participe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 66.935.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009140082/13.

(090169607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Participe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 66.935.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009140076/13.

(090169599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Valore 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.293.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009140028/10.

(090169232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Roy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
11, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009140062/13.

(090169696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

IPMC International Participation and Management Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 64.805.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour IPMC S.A.R.L.
Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009140063/12.

(090169662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

B.C.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 30.027.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009140089/13.

(090169623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Société Financière L. Dapt, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.728.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 01.10.2009 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3A, Boulevard du

Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2015.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009140385/16.

(090169990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Femcare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 106.413.

—
Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25/02/2005

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale du 30 octobre 2009:

- Le siège social de la société a été transféré du 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 7 place du Théâtre L-2613 Luxembourg.

- Ont été nommés administrateurs de la société, en remplacement de Charles OSSOLA, d'Emmanuel REVEILLAUD et de Christine LOUIS-HABERER:

* Cécile JAGER, née le 06.02.1977 à Metz (F), demeurant à 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

* Yan LE VERNROY, né le 21.04.1966 à Surenes (F), demeurant professionnellement au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

* Jean-Bastien Thierry PASQUINI, né le 25.07.1965, à Sarlat La Caneda (F), demeurant professionnellement au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

- L'assemblée a pris note de la démission de Esbelta DE FREITAS de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 30 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009140374/25.

(090170069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Carbon Equity Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.415.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 septembre 2009

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 22 septembre 2009 que:

- Monsieur Lionel Stuart Fretz, Gérant de sociétés, 35, rue de Cambridge, SW1V 4PR Londres a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet au 22 septembre 2009.

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est élu gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009140376/19.

(090169661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

IVG Logistics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140627/10.

(090170451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

JL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 109.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009140638/11.

(090170455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Canus Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 140A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 149.006.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CANUS GOAT'S MILK SKIN CARE PRODUCTS INC., une société constituée et existant conformément aux lois de Québec (Canada), ayant son siège social à 443, place Datura, l'île Perrot, (Québec) Canada J7V 7K4, enregistrée auprès du registre des entreprises de Québec sous le numéro 1144753689.

représentée par M^e Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. La Société prend la dénomination de "CANUS EUROPE S.à r.l." (la "Société")

Art. 2. La Société a pour objet:

- la commercialisation de produits cosmétiques en général, notamment des produits destinés à l'entretien, au traitement et à l'embellissement des cheveux et de la peau, par tous procédés, des produits de parfumerie et d'hygiène;
- l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droit d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles;
- toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou qui seraient de nature à favoriser et à développer les opérations de la Société, le tout aussi bien pour elle-même que pour le compte de tiers en participation ou en association, sous quelque forme que ce soit;
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations de nature de celles qui viennent d'être indiquées, par voie de création de sociétés, d'apport à des sociétés déjà existantes, de fusions avec elles, de cession ou

de location à des sociétés ou toutes autres personnes, de toute ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, de souscription, achats et ventes de titres et droits sociaux, d'avances, de prêts ou autrement;

- Par ailleurs la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement

- d'une manière générale elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

La Société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, selon que son activité nécessite ce développement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 6. Chaque part donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 7. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la Société sera unipersonnelle, et en cas de pluralité d'associés, par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs du (ou des) gérant(s) seront déterminés dans leur acte de nomination.

Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 11. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. En cas d'associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les sociétés à responsabilité limitées

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

Art. 13. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de la tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Des résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, le gérant ou le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.

Art. 17. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le paiement des acomptes sur dividendes n'est effectué par la Société qu'en respect des droits des créanciers existants de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé, sinon les associés en cas de pluralité se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Souscription Libération

La comparante CANUS GOAT'S MILK SKIN CARE PRODUCTS INC., précitée, représentée comme dit ci-avant, déclare avoir souscrit et intégralement libéré les cinq cents (500) parts.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en espèces, de sorte que le montant de deux douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la Société ayant été arrêtés ainsi, l'associée unique préqualifiée, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 140A, route d'Arlon, L-8008 Strassen.
2. Est nommé pour une durée indéterminée en tant que gérant unique:

Monsieur Jacques BOTBOL, homme d'affaires, né le 5 août 1951 à Rabat (Maroc), demeurant au 140A, route d'Arlon, L-8008 Strassen;

La société est engagée par la seule signature du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44552. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009141246/192.

(090170816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 732.400,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.318.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of October.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- CIRAS C.V., a limited partnership, governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Lindenhoutseweg 45, 6545 AH Nijmegen, The Netherlands, and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Centraal Gelderland under number 09132133 here represented by its General Partner, SEALED AIR LLC, a limited liability company, governed by the laws of Delaware, United States, with registered office at c/o CSC, 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, United States, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3050088,

here represented by Mr Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established in October 12th, 2009.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.318 and incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, on on 30 September 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1647 on 16 November 2002.

The latest amendment to the company's articles of association has been enacted pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 299 on 10 February 2006 (the "Company").

II. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Consider to change the starting and closing dates of the Company's financial year;
2. Consider to consequently amend Article 21 of the Company's articles of association so that it will henceforth read as follows:

Art. 21. "The Company's financial year begins on the first day of November each year and ends on the last day of October of the following year".

3. Consider to reduce by 2 months the term of the current financial year of the Company which started on the first day of January 2009 and shall end on the last day of October 2009;

4. Consider to adjust the date of the annual general shareholders' meeting and consequently amend the first paragraph of Article 19 of the Company's articles of associations to give the following content:

Art. 19. Paragraph 1. "The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of March at 11.00 am"

5. Miscellaneous.

That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions: III.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the starting and the closing dates of the financial year, so that it begins on first day of November of each year and ends on the last day of October of the following year.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 21 of the Company's articles of association so that it will henceforth read as follows:

Art. 21. "The Company's financial year begins on the first day of November each year and ends on the last day of October of the following year".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce by 2 months the term of the current financial year of the Company which started on the first day of January 2009 and shall end on the last day of October 2009.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to adjust the date of the annual general shareholders' meeting and consequently amend the first paragraph of Article 19 of the Company's articles of associations so that it will henceforth read as follows:

Art. 19. Paragraph 1. "The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of March at 11.00 am"

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred EURO (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- CIRAS C.V., une société constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Lindenhoutseweg 45, 6545 AH Nijmegen, Pays-Bas et enregistrée au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce de Centraal Gelderland sous le numéro 09132133 ici représentée par son associé commandité, SEALED AIR LLC, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o CSC, 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3050088,

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 octobre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique (l' "Associé Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SEALED AIR LUXEMBOURG (I) S.à r.l., ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.318 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résident à Sanem en date du 30 Septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1647 en date du 16 novembre 2002.

La précédente modification des statuts a été effectuée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, résident à Luxembourg en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 299 en date du 10 février 2006 (la "Société").

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décider de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'année sociale de la Société;
2. Décider de modifier en conséquence l'article 21 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 21. "L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de novembre de chaque année et se termine le dernier jour du mois d'octobre de l'année suivante."

3. Décider de réduire de 2 mois la durée de l'année sociale actuelle qui a commencé le premier jour du mois de janvier 2009 et se terminera le dernier jour du mois d'octobre 2009;

4. Décider d'ajuster la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 19 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 19. Paragraphe 1. "L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi de mars à 11.00 heures du matin."

5. Divers.

Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes: IV.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'année sociale de la Société, cette dernière commence le premier jour du mois de novembre de chaque année et se termine le dernier jour du mois d'octobre de l'année suivante.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide modifier l'article 21 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 21. "L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de novembre de chaque année et se termine le dernier jour du mois d'octobre de l'année suivante."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire de 2 mois la durée de l'année sociale actuelle de la Société qui a commencé le premier jour du mois de janvier 2009 et se terminera le dernier jour du mois d'octobre 2009.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'ajuster la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 19 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 19. Paragraphe 1. "L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi de mars à 11.00 heures du matin."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à environ mille trois cents EUROS (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44238. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009141235/141.

(090170947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Terpean International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 63.515.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour TERPEAN INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009139451/15.

(090168560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.
